

LE PROPAGATEUR

Vol. IV

AVRIL 1907

No 4

Chronique mensuelle. — Le dogme de l'enfer (*suite*). — Le mois de Marie. —
Tante Félicité.

CHRONIQUE MENSUELLE

SOMMAIRE : — La Saint-Joseph, fête du Pape. — Ménélik et Pie X. — Le procès de béatification de Pie IX. — La dévotion au Pape et le Denier de Saint-Pierre. — La générosité de la France catholique. — Où en est la France : *pro domo* ? — Les pourparlers au sujet du contrat de jouissance. — L'affaire Montagnini ; l'Église n'a rien à craindre ; M. Clémenceau dans le gâchis. — Plusieurs sujets omis. — Les 89 ans du cardinal Richard. — Le Jeudi-Saint de l'empereur d'Autriche : un geste chrétien. — La balle et la croix : geste de France. — Le roi Oscar et M. Bonnier : geste de prince. — M. Rockefeller ? geste de millionnaire. — Viljoen et Botha : o destinée ! — Le sacre de Mgr Guérin. — L'élévation de vue et la tolérance. — La bibliothèque technique et les mauvais livres. — L'incident du théâtre des *Nouveautés*. — Les cadeaux profanes au jour de la " Première communion " — Le dernier rapport de M. le surintendant de l'Instruction publique. — Une souscription pour l'Hotel-Dieu. — L'église de Marieville incendiée. — Nouvelles cloches et nouvelles orgues. — " O Canada, terre de nos aïeux, " à Toronto. — " La première famille française au Canada, " de M. l'abbé Couillard. — Des prés et " Le tour du Mexique " de M. l'abbé Lippé. — Un portrait du Père Lefebvre, fondateur de Memramcook. — Nos défunts. ! Quinze en un mois ! — P. S. — M. L. A. Derome, de Joliette.

Le jour de la fête de saint Joseph (19 mars), le Saint-Père a célébré, au Vatican, dans la nouvelle chapelle de la salle dite Comtesse Mathilde, le saint sacrifice de la messe en présence de deux cents personnes, qu'il a communiées de sa main. C'est le jour de sa fête patronale. On sait qu'il s'appelle, en effet, *Joseph Sarto*. Dès Riese donc, et avant Tombolo, avant Salzano, avant Trévisé, avant Mantoue, avant Venise et avant Rome, c'est-à-dire : depuis son baptême — 3 juin 1835 — et avant d'être vicaire, curé, chanoine, grand-vicaire, évêque, patriarche, cardinal ou pape, Pie X vivait sous le patronage de saint Joseph. C'est la première de toutes ses fêtes, au moins par l'ancienneté.

De toutes les parties du monde, les prières et les vœux sont montés sans doute vers le ciel pour le Père aimé, pour le Pontife vénéré de la grande famille catholique et romaine. Ce n'est certes que justice. Nous le devons tous. Captivant et réconfortant tout ensemble, par la bonté de son cœur et par la fermeté de sa main, le pape Pie X reste, au gouvernail de la barque de saint

Pierre — comme jadis à celui de la gondole de saint Marc — le pilote idéal ; ou, si l'on veut une autre image, par la clarté sereine de son esprit et par la chaleur vivifiante de son grand cœur, le pape glorieusement régnant, selon le mot de la pseudo-prophétie, est bien *l'ignis ardens*: le feu ardent, qui illumine nos voies et nous met de la chaleur à l'âme.

La veille de sa fête patronale, le Saint-Père avait reçu les membres du Sacré-Collège, qui l'ont complimenté. On a beaucoup remarqué qu'il n'a fait aucune allusion aux choses de France.

* * *

L'empereur d'Ethiopie, le fameux Ménélik, a fait savoir au Saint-Père que sa bienveillance est toute acquise aux missions catholiques et il lui a fait remettre, par le Rév. Père Marie-Bernard, capucin, représentant de Mgr Jarosseau, vicaire apostolique des Gallas, en mission à Rome, la décoration la plus importante qu'offre jamais le monarque nègre: *l'Etoile d'Ethiopie*. Ce nègre-là est plus civilisé et plus courtois que plus d'un blanc.

* * *

Par décision de Pie X lui-même, on a commencé, au Vicariât de Rome, comme nous l'avons déjà annoncé, les procédures pour la béatification du pieux et regretté Pie IX. Dans un article ému, M. Auguste Roussel, dont on est si heureux de revoir le nom dans les pages de *l'Univers*, rappelle que trois mois seulement après la mort du pape Pie IX les évêques de Vénitie, au nombre de douze, demandèrent à Léon XIII l'introduction de cette cause. Ils rédigèrent leur supplique au séminaire patriarcal de Vénise, où bientôt devait s'exercer l'autorité du cardinal Sarto, aujourd'hui Pie X. Toutes ces coïncidences ne sont-elles pas pleines de sens ?

* * *

Dans une de ces lectures spirituelles, qu'il savait rendre si vibrantes sous le feu de sa parole éloquente, M. Colin, le regretté supérieur de Saint-Sulpice, nous disait, en 1893, au Collège Canadien, qu'il fallait emporter de Rome "la dévotion au pape." En effet, de loin on est exposé à juger mal de sa situation. On ne prie pas assez pour lui. Il en a pourtant beaucoup besoin, puis-

qu'il a tant de responsabilités qui lui incombent ! Si on l'aimait plus, on prierait mieux.

Et puis, il faut lui donner aussi. Les journaux juifs cherchent à tarir la source des revenus du Denier de Saint-Pierre. On annonce, par exemple, que Léon XIII a laissé une forte réserve ; ce qui est faux. On dit que Pie X, par compassion, refusera à l'avenir, comme s'il était riche, les dons venus de France ; et ce n'est pas plus vrai, paraît-il. Il faut se méfier ! Le Souverain Pontife a été dépouillé, avant le clergé de France, de ses Etats et de ses revenus. Il ne peut vivre qu'avec les aumônes des fidèles. Le Denier de Saint-Pierre, c'est *deux sous* par tête qu'on demande pour le Pape ? Si tous et chacun, parmi les catholiques, donnaient leurs *deux sous*, à quel beau résultat on arriverait ! Il y a deux cent cinquante millions de catholiques sur le globe. Cela formerait donc cinq cent millions de sous, c'est-à-dire cinq millions de dollars, vingt-cinq millions de francs. Que de bien le Pape ferait avec cela !

* * *

Ce n'est pas en France qu'on cessera de donner. On n'a qu'à consulter les dernières listes. Malgré les persécutions qu'elle subit, la France catholique sait rester généreuse, et, avec l'amour de la Vierge et le culte au Sacré-Cœur, vous verrez que ce sera son inépuisable et incomparable charité qui sauvera de la crise qu'elle traverse la patrie de nos pères.

* * *

Mais où en est-elle, la France ? Car, aussi bien, on ne peut pas, vous savez, ne pas parler d'elle, dans une chronique des événements contemporains, surtout, chez nous, au Canada. Mais quand on en parle, on risque toujours de mécontenter quelqu'un. Parce qu'on cite des faits et qu'on aligne des témoignages indiscutables, on s'expose à s'entendre dire : " Vous ne connaissez pas la France ;" ou bien : " Vous n'aimez pas la France." A ceux-là je répondrais : " Ah ! si vous lisiez tous les jours l'*Univers*, la *Croix*, ou quelques autres grands quotidiens catholiques, vous verriez si j'invente ou si je méconnais. Quant à mon amour pour la chère patrie de nos aïeux, je vous affirmerais volontiers que pas un cœur humain n'a battu plus fort que n'a battu le mien le jour où, pour la première fois, des falaises du Douvres, j'ai vu poindre dans les brumes la terre de France ! "

Qu'on me pardonne cette parenthèse qui a l'air d'un plaidoyer. Venons aux faits. Où en est la France ?

* * *

Les pourparlers entre le gouvernement Clémenceau-Briand et le corps des évêques de France à propos du contrat dit de *jouissance des églises* pour dix-huit ans, qui devait s'effectuer, d'après un contrat-type fait à Paris, entre tous les curés de France d'une part et tous les maires d'autre part, ces pourparlers, dis-je, ont cessé. Il n'y a pas eu moyen de s'entendre, notamment sur trois points: 1° le renouvellement du contrat — ou sa durée — à tout changement de curé, qui se ferait dans le cours des dix-huit ans, et la responsabilité financière du curé pour les réparations à effectuer, 2° l'exclusion de toute cure des prêtres d'origine étrangère et 3° celle aussi des anciens religieux. Les évêques n'ont pas voulu aller jusqu'à de telles concessions. Ils ont aimé mieux accepter l'indécision du gachis administratif dans lequel on se trouve et ne disposer des églises — sans garanties — qu'à titre de simples occupants.

* * *

Le nom de Mgr Montagnini est acquis à l'histoire. Lorsque, à la rupture des relations diplomatiques entre Rome et Paris, le nonce Mgr Lorenzelli, eut quitté la France, Mgr Montagnini resta à la garde des archives à la Nonciature. Le 11 décembre, jour où la loi de 1905 devenait en force et brisait effectivement le Concordat, M. Clémenceau fit reconduire Mgr Montagnini à la frontière. On prétendit que le prélat diplomate organisait la lutte contre la République et dirigeait les curés dans ce sens. Notamment on visait le cas du curé de Saint-Augustin, de Paris, M. l'abbé Jouin, et c'est au sujet d'une action intentée à ce dernier qu'on fit une descente chez Mgr Montagnini, accusé de complicité à la rébellion contre la loi. L'acte avait tout ensemble une portée politique et une portée judiciaire. Une étude très serrée de M. Lemonon, avocat à la cour de Paris, publiée en février, dans la *Revue du Droit international et de Législation comparée*, établit de façon très claire 1° que les magistrats et la police n'avaient pas le droit de s'introduire dans l'hôtel de la Nonciature, les relations entre le Gouvernement français et le Vatican n'étant que suspendues; 2° que le Gouvernement avait le droit d'expulser Mgr Mon-

tagnini, mais que la manière dont l'expulsion a été réalisée est contraire aux droits des gens ; 3° enfin, que la saisie (pour le procès Jouin) ne pouvait porter que sur le mobilier personnel de Mgr Montagnini et non sur les archives, propriété inviolable du Vatican. . . .

* * *

Mais le Gouvernement français se fiche joliment du Droit international, quand il s'agit d'un Souverain désarmé ! Comme l'écrit l'un des Messieurs Veillot, ce serait une autre affaire s'il s'agissait de l'Allemagne, on l'a bien vu à Algésiras. — Sur la proposition de M. Jaurès, à une énorme majorité, la Chambre a décidé la publication des papiers Montagnini. Il est clair que cette publication est une souveraine indélicatesse. Tous les hommes d'administration comprennent qu'il y a des détails de direction dans les archives d'un Etat, que le public n'a aucun intérêt ni aucun besoin de connaître. Quoiqu'il en soit, l'Eglise n'a à redouter aucun *désastre*, comme le prétendent les radicaux. " Il n'y a rien dans les papiers Montagnini — a déclaré Mgr Merry del Val à un rédacteur de *l'Eclair* de Paris, quel que soit le sujet et quelle que soit l'occasion, il n'y a pas une seule lettre, pas une seule note, officielle ou confidentielle, qui puisse servir de prétexte pour accuser le Vatican d'avoir manœuvré contre la France. Rome défie M. Clémenceau, avec les dix mille documents qu'il a dans les mains, de donner la preuve d'une pareille accusation. Il ne le pourra jamais."

D'autre part, les évêques sont toujours admirablement unis et le cabinet Clémenceau fait parfois piteuse mine. Le Président du Conseil a déclaré qu'il était en plein gâchis. Au lieu de s'en tirer, il s'y enfonce. Voici en quels termes énergiques M. Pierre Veillot le constate :

" M. Clémenceau s'aperçoit, un peu tard, qu'il est difficile d'occuper une position stable dans l'incohérence et le gâchis. Quand on en a jusqu'aux genoux, il faut se hâter d'en sortir, ou l'on y est bientôt jusqu'à le ceinture. — J'y suis, j'y reste. . . , avait déclaré fièrement l'héroïque Président du Conseil. Mac-Mahon l'avait déjà dit plus simplement ; mais ce n'était qu'à Malakoff ! — Et, somme toute, le civil tient beaucoup mieux sa parole que le militaire. Car enfin, Mac-Mahon n'est point resté toujours à Malakoff ; autrement on ne l'aurait pas vu à Magenta. Tandis que voici des semaines et des semaines que M. Clémenceau piaffe dans le gâchis. Et, il n'a pas besoin de répéter qu'il n'en sortira point. Nul ne doute plus qu'il n'y demeure."

* * *

J'abrège à regret ce que j'avais à dire sur les choses de France ; j'ai trop de faits canadiens intéressants à signaler ce mois-ci. Je voulais citer surtout une très forte page de l'abbé Barbier exposant pourquoi " le catholicisme en France ne périra pas " ; c'est vraiment réconfortant à lire, nous y reviendrons peut-être. — Je voulais aussi parler un peu de la catastrophe de l'Iéna, dans le port de Toulon, de la mort de M. Casimir-Perrier, le Président *qui a résigné*, comme dira l'histoire ; de celle de M. Berthelot, le célèbre chimiste et le fameux impie. Il y aurait tant de réflexions instructives à suggérer à propos de tous ces faits ! Mais il faut nous borner.

* * *

Le bon vieux cardinal archevêque de Paris est entré dans sa 89e année. Malgré son grand âge, il reste l'une des plus vives et des plus sereines lumières de l'Eglise de France. Comme tant d'autres, il est l'un de ces élèves de Saint-Sulpice qui font si grand honneur aux institutions d'où ils sortent.

* * *

Le Jeudi-Saint, l'Empereur d'Autriche, François-Joseph, a, suivant l'antique et chrétien usage, lavé les pieds de douze pauvres de sa ville de Vienne et leur a remis à chacun une bourse contenant trente pièces d'argent. C'est un beau geste, un geste chrétien.

* * *

A Fontainebleau, l'autre jour, on allait enterrer un vieux soldat qui avait jadis été blessé en 1870, au champ d'honneur, de plusieurs balles, dont l'une, paraît-il, n'avait jamais pu être extraite. Il l'avait gardée quelque part dans sa poitrine. Chose étonnante, ce brave n'avait pas la croix d'honneur. On la donne à tant de gens . . . qu'on oublie ceux qui la méritent. Son chef était là, qui était décoré, celui-là. Or, il eut cette touchante idée de joindre aux fleurs qu'on jetait sur cette tombe sa croix d'honneur, à lui, " pour qu'elle aille rejoindre un jour la balle de 1870, qui se trouvera au milieu des os desséchés du vieux brave." Beau geste encore, geste de France !

* * *

Un autre, un geste de grand seigneur, voici : M. Gaston Bonnier qui doit aller en Suède représenter, pour les fêtes en l'honneur de Linné, l'Académie des sciences de Paris, y fut déjà au temps jadis pour herboriser. Un jour qu'il opérait dans les environs d'une résidence royale, il fit la rencontre d'un autre botaniste qui parlait très bien le français, et qui, après avoir causé tout en herborisant, l'amena sans façon déjeuner chez lui, sous prétexte qu'il n'y avait pas de restaurant à proximité : c'était le roi Oscar. Geste de prince !

* * *

On avait dit que la fortune de M. John D. Rockefeller se chiffrait dans les milliards, qu'il avait un revenu annuel de cent millions. Le fondé de pouvoir du "roi du pétrole" a fait démentir cet on-dit. Le revenu annuel de M. Rockefeller ne s'élève guère à plus de quinze ou vingt millions de dollars. Une misère, quoi ! Geste de millionnaire, celui-là, il n'y a pas à s'y tromper.

* * *

Pendant que l'un des héros de la guerre des Boers — le général Viljoen — est devenu citoyen américain, a épousé une fille de l'oncle Sam et administre paisiblement un modeste bureau de poste aux Etats-Unis, son ancien compagnon d'armes — le général Botha — est devenu le Premier Ministre du Transvaal, *colonie* anglaise, et il sera, auprès de sir Wilfrid Laurier, à la conférence coloniale de tous les *Premiers* à Londres, ces jours-ci, l'une des figures les plus distinguées et les plus proéminentes ! O destinée, qui dira jamais tes secrètes menées ?

* * *

C'est à Manchester, dans sa cathédrale, que, le mardi 19 mars, Mgr Guertin, le nouvel évêque de Manchester, a été sacré. Mgr Falconio, le délégué apostolique, était le prélat consécrateur. Nos Seigneurs Harkins, de Providence, et Tierney, de Hartford, étaient les prélats assistants. Mgr Walsh, de Portland a prêché. Le vénérable archevêque de Boston, Mgr Williams, et son coadjuteur, Mgr O'Connell, ainsi que Nos Seigneurs Bégin, Bruchési et Brunault, du Canada, plusieurs autres prélats, plus de 400 prêtres

et des milliers de fidèles, assistaient à la cérémonie. Le soir, il y eut banquet. Mgr Williams, Mgr Bégin et l'évêque consacré du jour, Mgr Guertin, prononcèrent d'importants discours. Voici comment, dans sa livraison du 1er avril, la *Semaine Religieuse* de Montréal parle de ce sacre et de cet évêque. Le PROPAGATEUR, en citant ces paroles, est heureux, lui aussi, d'offrir ses félicitations et ses hommages au nouveau Pasteur de l'Eglise de Dieu :

" Au témoignage de ceux qui eurent l'honneur et la joie d'être présents à cette cérémonie du sacre, elle fut grandiose. Certes, les fêtes de l'Eglise sont toujours belles. Il y plane comme un charme mystérieux et divin qui élève au-dessus des tristesses de la vie. Les bénédictions qu'elle donne, les consécérations qu'elle opère, et sur les hommes et sur les choses, on sait de par la foi, et on sent au fond de son cœur, qu'elles sont plus vastes que l'espace et plus hautes que le temps, elles sont pour les siècles : *in saccula saeculorum*. Et cela, c'est déjà, c'est toujours grand. Mais à Manchester, l'autre matin, il y avait, dans ce charme mystique, une note particulièrement touchante pour l'Eglise des Etats-Unis et du Canada. Tout le monde l'éprouvait, si la Nouvelle-Angleterre, dans la personne des distingués prélats américains que nous avons nommés, avait raison d'être fière de son élu, le Canada, dans la personne de nos évêques, était en droit, lui aussi, de se réjouir de ce que cet élu, par son sang et son éducation, c'est son fils.

En effet, si d'une part, par sa naissance à Nashua, par sa formation cléricale à Brighton et par son loyal attachement aux institutions qu'abrite le drapeau étoilé, Mgr Guertin appartient à ce peuple américain dont il devient, à 38 ans, l'un des évêques ; d'autre part, par son père Georges Guertin et par sa mère Louise Lefebvre, par les premières éducatrices de sa jeunesse, les Sœurs de Sainte-Croix, et par les maîtres de son adolescence aux séminaires de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe, le nouvel évêque de Manchester, pour la joie des 75 à 80 mille canadiens-français de son diocèse (sur un total de 115 mille fidèles) est aussi canadien. " Américain par la naissance, canadien par le sang, prêtre et évêque par la grâce de Dieu, a-t-il dit lui-même, il sera tout à tous." Aussi bien, est-ce en Dieu d'abord, sous la tutelle de la Vierge Marie, qu'il place toute sa confiance pour l'avenir. Ses armes portent un navire traversant une mer agitée et guidé par une étoile. En exergue, on lit ces paroles de l'hymne à la Vierge, *Etoile des mers*, qui sont, on l'aperçoit aisément, comme la prière montante de son cœur à ses lèvres : " *Iter para tutum — Préparez-moi un chemin sûr.*"

* * *

Ce fait de l'élection et du sacre, pour un siège des Etats-Unis, d'un évêque canadien d'origine, marque une belle page dans l'histoire du catholicisme sur le continent américain. Entre coreligionnaires de races différentes, si sincère que soit la foi des uns et des autres, les tendances de la nature humaine veulent qu'il y aient des conflits possibles. Heureuses et belles sont toujours les heures où l'harmonie et la bonne entente s'affirment davantage.

Il y a plus. Il convient de chercher à vivre en paix même

avec, ceux qui ne partagent pas notre foi, lorsque surtout, comme aux États-Unis et au Canada, on vit côte à côte, dans le même pays, dans la même ville et jusque dans la même rue. Mais cette convenance ne va pas sans inconvénients. Il ne faut pas pousser le zèle trop loin et il est bon de se défier des engouements pour "l'esprit large" et "l'élévation de vue."

A propos d'un don fait à l'une de nos grandes institutions de charité, à Montréal, par un citoyen qui n'est pas de notre foi, un journal catholique parlait, l'autre soir, "du besoin qu'il y a chez nous d'effacer les différences de race et de religion; parce que — disait-il — nous devons tous travailler à vivre dans l'harmonie la plus parfaite, sous un drapeau commun." Quel catholique éclairé ne comprendrait pas, sans même qu'on la souligne, l'exagération d'une semblable manière de dire. Effacer les différences de religion? Mais comment? En reniant sa foi? En mettant son *credo* dans sa poche, pour ne l'en sortir qu'à l'église, avec son chapelet? C'est une grave erreur. Il faut être tolérant aux personnes et aux bonnes intentions, jamais à l'erreur et aux faux principes. Répétons-le, c'est l'un des grands dangers de notre vie au milieu de gens, d'ailleurs honorables, mais qui ne partagent pas notre croyance, que de passer insensiblement de la *tolérance* due aux personnes à la *tolérance* de leurs idées et de leurs erreurs. Soyons sur nos gardes.

* * *

Ce n'est pas du reste le seul danger contre lequel nous avons à nous prémunir, à Montréal comme ailleurs. Dans des actes publics qui ont eu du retentissement, Mgr l'archevêque Bruchési a été amené, au cours du mois dernier, à en signaler quelques-uns.

Nous avons, depuis quelques années, au *Monument National*, une bibliothèque technique. Elle est à la disposition des ouvriers qui voudraient profiter de leurs rares loisirs pour s'instruire. Or, voici que récemment on apprenait que des ouvrages nouveaux devaient y être installés, qui n'auraient aucun caractère technique et qui de plus seraient dangereux pour la foi et la morale. On parlait des œuvres de Voltaire, de Rousseau, de Michelet, de Balzac et de Georges Sand. Mgr de Montréal protesta par une lettre adressée aux membres du comité de la Bibliothèque civique. Sa protestation, disons-le tout de suite, a été heureusement entendue. Le lendemain du jour où cette lettre fut communiquée au public, on lisait dans un "éditorial" de *La Presse* (8 mars):

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la très importante lettre de Mgr l'archevêque de Montréal, qui a été lue hier à la réunion de la Commission de la Bibliothèque du *Monument National*, et que nous publions ailleurs. Il y a là une question qui intéresse au plus haut point notre vie nationale. Nous ne voyons pas vraiment ce que nos populations d'ouvriers, nos jeunes gens, nos femmes et nos jeunes filles ont à faire avec des mauvais livres, comme ceux de Rousseau et de Voltaire, par exemple. Nous étions heureux, ces mois derniers, d'applaudir à l'action du gouvernement et des pouvoirs publics, lorsqu'on réglait les précautions à prendre contre les "conserves" et les "alimentations" frelatées. Nous saluons avec joie le mouvement qui veut davantage protéger nos maisons de charité et nos écoles contre les dangers des incendies. Nous avons applaudi aux paroles du ministre des Postes, l'honorable M. Lemieux, déclarant en pleine Chambre des Communes, à propos de l'affaire Thaw, que la loi défend chez nous les journaux immoraux et que le gouvernement verra à la faire observer. Eh bien, la "Presse" applaudit hautement, avec le sentiment de remplir un devoir qui incombe à tous les publicistes chrétiens, l'acte de vigilance et de bonne direction que vient de poser l'archevêque : il faut veiller à ce que les mauvais livres ne soient pas mis dans les mains de tout le monde ; il s'agit de protéger l'âme de nos enfants et de veiller à la conservation de notre foi nationale et de nos bonnes mœurs.

Nous ne savons pas sur qui retombe la responsabilité du choix des listes d'ouvrages dont il est question ; nous ne voulons pas discuter ici la valeur relative de tel ou tel ; nous avons confiance que les intéressés sauront, comme il a été du reste proposé, prendre conseil de qui de droit. Tout ce que nous voulons dire, c'est que notre peuple d'ouvriers à Montréal n'a pas besoin de mauvais livres, pas plus que de journaux immoraux et de "conserves frelatées."

* * *

De même que les échevins sont allés s'entendre avec Mgr l'archevêque pour aviser au meilleur choix des livres destinés à la bibliothèque civique ; ainsi bientôt, il faut l'espérer, on donnera des suites pratiques à une autre intervention, dont Sa Grandeur s'est vue dans l'obligation de prendre la responsabilité. Nous voulons parler des théâtres et, plus spécialement, de ce qu'on a appelé "l'incident du théâtre des Nouveautés."

Les directeurs de ce théâtre avaient mis à l'affiche, pour la semaine de Pâques, *La Rafale* de M. Henry Bernstein. C'est une peinture très vive, par la parole et par l'action, des ravages de la passion du jeu combinée avec la passion de l'amour, ou encore, selon les termes de Mgr l'archevêque, "c'est un étalage de basse sensualité et une apologie du suicide." Monseigneur avertit d'abord la direction des *Nouveautés* — qui du reste l'avait déjà été plus d'une fois — qu'il allait "prendre des mesures" pour mettre les catholiques en garde. On décida de jouer quand même. Dans une lettre pastorale, qui fut lue dans les principales églises de la ville le jour de Pâques, l'archevêque INTERDIT "aux catho-

liques d'assister aux représentations du théâtre des Nouveautés." Le susdit théâtre ouvrit pourtant ses portes le lundi de Pâques et l'on joua *La Rafale*. Mais le lendemain on se soumit. Monseigneur consentit à lever *l'interdit*, non pas pourtant, sans avoir, dans une lettre très claire et très ferme (3 avril), exposé avec quelle bienveillance il avait procédé et avec quelle mauvaise grâce on avait d'abord accepté ses avis, et non pas, non plus, sans exiger pour l'avenir " que la mise à l'affiche des pièces soit approuvée par un comité de censure." Il a bien fallu à ces messieurs en passer par là. Autrement c'eût été la mort sans phrases, à brève échéance. On travaille actuellement à composer, pour cette ville, " un comité de censure." Nous aurons sans doute occasion d'en reparler.

* * *

Les journaux ont aussi signalé, ces jours derniers, une allocution de Mgr de Montréal, où Sa Grandeur s'est élevée avec force contre le luxe envahisseur des toilettes de " Première Communion " et contre la mode — qui devient un petit fléau — de donner des cadeaux profanes et trop dispendieux aux garçons et aux fillettes qui s'approchent de la table sainte pour la première fois. Il n'y a rien, en effet, comme de savoir garder la mesure. Les excès gâtent les meilleures pratiques. Et il est certain que plus d'une fillette gagnerait devant Dieu à avoir, le jour de sa première communion, une toilette plus modeste et moins de " cadeaux " à étaler sur la table du " salon." La vanité est mauvaise conseillère.

* * *

Dans son dernier rapport (30 janvier 1907), M. le Surintendant de l'Instruction Publique, après avoir signalé les progrès, dans la province, du mouvement pédagogique, notamment : les congrès diocésains des institutrices, dont le dernier en date a eu lieu à Trois-Rivières; les conférences du Mont-Sainte-Marie données l'été dernier à Montréal, pour les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame; les travaux qui se font un peu partout, dans nos collèges et nos couvents, en vacances, pour les " frères " et pour les " sœurs "; les efforts enfin des prêtres qui se dévouent à l'œuvre parfois bien incomprise de l'enseignement secondaire en notre pays, écrit les lignes suivantes, que nous citons avec orgueil. A l'occasion, elles pourraient être utiles pour répondre — par un

document autorisé, puisqu'il émane de la première autorité provinciale en ces matières, à tous ces petits messieurs qui parlent de progrès, de méthodes nouvelles, d'outillage perfectionné pour les luttes de la vie, et qui ne savent, souvent, ni ce qui se passe ni ce qui se fait. Voici :

"Les amis de l'éducation — écrit M. de La Bruère — ne sauraient manquer d'apprécier à sa haute valeur le zèle et le dévouement qui animent notre corps enseignant tout entier pour l'amélioration des méthodes d'enseignement et, en général, pour le progrès bien entendu de l'Instruction publique. Parmi ces gens du métier qui ont pour eux l'expérience des années et le sentiment très vif de leur responsabilité vis-à-vis les familles, l'Eglise et l'Etat, personne n'a seulement l'idée de proposer je ne sais quelles expériences aventureuses en matière de pédagogie. Nous sommes assurés que le progrès se fait dans les conditions de prudence et de sagesse qui sont les meilleures garanties de notre avenir national."

* * *

On va célébrer bientôt le 250^e anniversaire de la fondation de l'Hôtel-Dieu, le plus vieux des hôpitaux de Montréal. On ne saurait apprécier à sa juste valeur tout le bien qui s'est fait, depuis deux siècles et demi, dans cette institution, à laquelle se rattache le nom de l'illustre Mlle Mance, de pieuse mémoire. Mais les exigences modernes, les améliorations désirables, les besoins du jour, tout cela presse. D'autre part, l'Hôtel-Dieu est, paraît-il, en déficit continu. Si les Sœurs n'avaient pas certains revenus de fondation, elles ne pourraient suffire à la tâche. Les dépenses annuelles dépassent \$80,000.00 et l'on ne touche que \$10,000.00 de recettes; le gouvernement de Québec donne douze cents piastres, et la ville de Montréal cinq cents; ce qui n'est pas lourd, on en conviendra. Des citoyens éclairés et généreux se sont mis en tête d'organiser une souscription de \$50,000.00 pour le 250^e anniversaire. Mgr l'archevêque a accepté avec joie la présidence d'honneur du comité et Sa Grandeur a bien voulu s'inscrire pour mille dollars:

* * *

On dit souvent qu'un malheur ne vient jamais seul. On est hélas, bien forcé de le croire à Marieville. Quinze jours après l'incendie du vieux collège, dont nous avons parlé dans la chronique de mars, voici que la pieuse et ancienne église, à la toiture en flèche et toute jaunie, s'est à son tour abîmée dans les flammes, dans la nuit du 26 au 27 mars. Cette succession de malheurs,

nous en sommes certain, ne parviendra pas à lasser la vaillance des hommes de bien — nos estimés confrères — qui ont tant fait à Marieville pour l'honneur du pays et la gloire de Dieu; mais ils nous permettront de leur renouveler l'expression de notre sympathie. Les anciens "térésiens," ceux qui ont vu le feu du collège et celui de l'église de M. Charlebois, n'ont qu'à faire un retour en arrière de vingt ou vingt-cinq ans, pour comprendre de façon spéciale ce qu'on souffre à Marieville.

* * *

Le dimanche 24 mars, Mgr l'archevêque bénissait cinq nouvelles cloches à l'église de Sainte-Cunégonde; et, le mardi 2 avril, Mgr l'auxiliaire bénissait de nouvelles orgues à l'église de Sainte-Anne de Montréal. Ce sont là des inaugurations ou des fêtes dont nous sommes souvent favorisés, chez nous. Car tous les jours la vie catholique, ou mieux la vie paroissiale qui en est comme l'épanouissement, s'affirme et se développe.

* * *

Et notre vie patriotique non plus ne faiblit pas, loin de là. Nos voisins, les Anglais de Toronto, viennent d'en donner une singulière confirmation. Dernièrement le Dr T. B. Richardson, de la capitale de l'Ontario, a donné, du chant national de M. le Juge Routhier: "O Canada, terre de nos aïeux!", une version anglaise dont le rythme et l'allure reproduisent fidèlement le texte original. Quant à la mélodie si majestueuse et si enlevante que l'on doit à Calixta Lavallée, l'on sait qu'elle sera toujours belle — et il paraît que les Torontoniens la goûtent fort. Ils la trouvent gracieuse et tout ensemble pleine de feu. "Ce n'est pas tous les jours — écrit le *News* — que l'on trouve de la bonne poésie et de la bonne musique réunies dans un but patriotique, et la population de notre pays ne saurait mieux faire que d'apprendre ce noble chant et de le chanter dans toutes les démonstrations publiques."

* * *

Deux livres canadiens viennent de paraître, que nous tenons à signaler à nos lecteurs.

C'est d'abord celui de M. l'abbé A. Couillard-Després, vicaire

à Saint-Ours: "La première famille française au Canada," un fort volume de 400 pages, heureusement illustré, où, sans qu'il y paraisse beaucoup, grâce à l'aisance de son style, l'auteur a su compiler et ordonner une masse considérable de renseignements précieux. Il faut surtout le féliciter d'avoir si intelligemment fondu — sans pourtant les confondre! — l'histoire de la "première famille" dans l'histoire même du pays.

C'est ensuite "Le tour du Mexique," par M. l'abbé J.-A. Lippé, curé de Saint-Médard, Coteau-Station, un volume de belle apparence, celui-là aussi, de 300 pages environ, dont plusieurs richement illustrées, où le sympathique curé raconte, avec ses impressions très vécues et très sincères, les souvenirs historiques, pittoresques et autres, qu'il a rapportés d'un voyage effectué au Mexique en janvier-février 1906. Si tout le monde savait ainsi voyager et philosopher, il faudrait créer une bourse nationale des voyages, dont un bon nombre des nôtres pourraient profiter personnellement et dont tout le peuple bénéficierait ensuite, pour son instruction et son éducation sociale, dans les livres des voyageurs.

On va bientôt aller aux provisions pour les distributions de prix? Qu'on n'oublie pas le bon livre de M. le curé Lippé, non plus que celui de M. l'abbé Couillard-Després!

* * *

La galerie historique de bons et beaux portraits que publie la maison Cadieux et Derome, va toujours s'enrichissant, comme il est naturel, à mesure que le temps le permet. On nous signalait tout récemment — et avec quelle vénération nous l'avons contemplé — le portrait du "Père Lefebvre," si cher aux Acadiens. Le fondateur du collège de Memramcook, chacun sait cela, était Canadien, étant né à Saint-Philippe de Laprairie, le 14 février 1831. Mais l'œuvre de sa vie s'est faite, admirable et féconde s'il en fut jamais, au pays d'Évangéline. "La fondation du collège de Memramcook — écrit M. le sénateur Poirier, dans le beau livre qu'il a publié en 1898, chez Beauchemin à Montréal: *Le Père Lefebvre et l'Acadie* — a été pour les Acadiens un commencement de vie nationale... Quant au Père Lefebvre, il est pour tout le monde le plus grand bienfaiteur de sa patrie d'adoption, et, pour ses élèves, un saint." Le Père Lefebvre a été aussi (avec la Révérende Mère Léonie) le fondateur — il y a trente ans — de la si utile et si appréciée communauté des "Petites

Sœurs de la Sainte-Famille," dont la maison-mère est maintenant à Sherbrooke.

Le portrait de ce bienfaiteur et fondateur sera hautement prisé, nous n'en doutons pas, et des Acadiens, et de tous ceux qui les aiment.

* * *

Et maintenant voici la liste noire, hélas ! bien chargée, ce mois-ci. Sont donc partis pour l'éternité :

M. L.-A. Sentenne, p.s.s., ancien curé de Saint-Jacques puis de Notre-Dame, à Montréal, décédé à Notre-Dame, le 16 mars, à 76 ans ;

M. l'abbé A.-H. Coutu, ancien curé de Saint-Vincent-de-Paul (Ile Jésus), décédé à l'Asile de la Providence (Montréal), le 20 mars, à l'âge de 69 ans ;

M. l'abbé E. Hallé, ancien curé de Sainte-Marguerite de Québec, décédé à Québec, le 20 mars, à 84 ans ;

M. l'abbé André Delahaie, autrefois de l'Epiphanie, décédé à l'Assomption, le 4 avril, à 84 ans ;

M. l'abbé A. Desaulniers, curé à Stanfold (Nicolet), décédé à Québec, le 20 mars, à 71 ans ;

M. l'abbé F. Cantin, prof. de théologie à Nicolet, décédé à l'Institut Ophthalmique de Montréal, le 25 mars, à 45 ans ;

M. l'abbé J. Brien, ancien curé de Saint-Damien de Brandon, décédé à Saint-Damien, le 23 mars, à 61 ans ;

M. l'abbé P.-E. Beaudet, ancien curé, retiré à Sherbrooke, décédé dans cette dernière ville, le 23 mars, à 60 ans ;

M. l'abbé F. Corriveau, curé à Fecteau's Mills, décédé dans sa paroisse, le 17 mars, à 57 ans ;

M. l'abbé C. Bérubé, curé à l'Orignal (Ottawa), décédé à Montréal, le 21 mars, à 65 ans ;

M. l'abbé V. Duplin, de Sherbrooke, décédé au Mexique, le 10 mars, à 30 ans ;

M. l'abbé J. Morin, prêtre retiré à Saint-Lazare (Québec), décédé le 31 mars, à 38 ans ;

M. l'abbé J. Molurier, vicaire à Saint-Boniface, décédé dans cette ville, ces jours derniers, à 34 ans ;

Le R. P. Corentin, des Trappistes, décédé à Oka, le 27 mars ;

Et enfin, le Rév. Père N. Ouellette, O.M.I., ancien curé du diocèse de Nicolet, décédé sur les côtes du Pacifique, le 24 mars, à 70 ans.

Ce sont ainsi quinze prêtres, que nous recommandons aux prières de nos confrères et de nos lecteurs. C'est triste au temps des alleluias de Pâques! Mais, c'est la volonté de Dieu: *Hodie mihi, cras tibi!*

P.S.—Au moment de remettre mon manuscrit aux typographes, j'apprends la mort, arrivée à Joliette — le 11 avril —, de M. L.-A. Derome, ancien marchand, le père de notre sympathique ami, M. L.-J.-A. Derome, directeur du "Propagateur." C'est à l'âge avancé de 91 ans, que l'ancien compagnon et ami de M. Barthélemi Joliette et, par conséquent, l'un des pionniers de la florissante ville de Joliette, s'en est allé vers un monde meilleur. C'était un bon citoyen et un bon chrétien. Nous offrons nos sympathies à sa famille, plus particulièrement à notre directeur, et, nous l'attendons avec confiance de tous nos lecteurs, nous prions pour lui.

L'abbé Elié J. Auclair



AVIS IMPORTANT

Par suite de la nouvelle convention postale qui vient d'être conclue entre le Canada et les Etats-Unis il n'est plus permis d'envoyer les périodiques sans payer un port spécifique pour chaque numéro. Ainsi pour notre "Propagateur" il nous faudra payer un centin par numéro expédié aux Etats-Unis. Pour nous compenser de cette charge relativement considérable, nous demandons à tous nos abonnés d'au delà de la frontière de nous verser le prix de l'abonnement qui n'est que de 50 centins.

LE DOGME DE L'ENFER

(Suite et fin.)

9^e OBJECTION. — Pourquoi Dieu, qui est tout-puissant, n'intervient-il pas toujours pour empêcher le mal que les créatures libres sont sur le point de produire? Ne pourrait-il pas tellement préparer les préambules de l'acte libre, que cet acte, toujours libre, ne fût cependant jamais mauvais?

La réponse du R. P. de Bonniot à cette question est péremptoire (2) Nous la reproduisons en la résumant.

Il ne s'agit pas ici de la grâce qui est essentiellement gratuite. La grâce est Dieu se donnant à sa créature: or l'infinie bonté de Dieu ne l'oblige point de se mettre tout entier dans chacun de ses dons sinon l'ordre de la création et la création elle-même seraient impossibles.

Avant notre indéfectibilité, Dieu veut ses propriétés: la liberté de choisir entre les mondes possibles, la sagesse de forger la chaîne progressive des existences et la libéralité se réglant sur le souverain bien.

Il y a dans l'homme une double loi: la loi physique et la loi morale. Comme animal, il cherche le bien sensible, comme intelligence, il doit chercher le bien raisonnable.

Le conflit entre les tendances au bien sensible et l'obligation de pratiquer le bien moral: voilà la tentation. C'est une occasion de désordre moral, mais aussi l'occasion et presque la matière de la vertu. La tentation est une conséquence naturelle d'une loi de l'organisme vivant. C'est pourquoi nous demandons à Dieu, non de nous en délivrer, mais de ne pas y céder.

Telle est la nature de l'homme. Or la Providence ne peut gouverner les êtres que conformément à leurs natures, puisqu'elle consiste à protéger l'évolution de leurs facultés.

Tout ce qui troublerait cette ordonnance est donc contraire à la volonté de Dieu clairement marquée dans son œuvre. La puissance infinie de Dieu ne va pas jusqu'à la contradiction: le fait de la nature humaine et de l'univers, terme d'un acte spécial de la volonté de Dieu, est absolument incompatible avec tout autre fait qui supposerait en Dieu un vouloir contradictoire.

(2) Voir le *Problème du mal*, p. 234-254.

Or, sans se contredire, Dieu ne pouvait empêcher la liberté humaine de pécher, ni par la suppression des tentations dans le sujet, ni par la suppression des causes des tentations.

La suppression des tentations dans le sujet exigerait la contradiction. En effet, la loi générale qui préviendrait toute tentation en tous les hommes, serait opposée à une autre loi générale qui attache les effets à leur cause.

D'ailleurs, le miracle introduit comme règle dans l'enchaînement ordinaire des causes et des effets, rendrait superflue et incomplète l'œuvre de la création. Le Créateur qui a donné à l'homme une nature tout à la fois sensible et raisonnable, doit à son œuvre de lui laisser l'exercice de ses deux ordres de faculté. Si Dieu réglait lui-même directement les passions de chaque homme par des miracles sans cesse renouvelés, l'homme serait découronné de sa grandeur personnelle, et sa grandeur naturelle ne serait plus qu'une vaine décoration, qu'un don indigne du Créateur.

La vertu n'a de vigueur vraie que lorsqu'elle croît au milieu des difficultés. Peut-être n'y a-t-il pas d'acte méritoire qui n'inflige quelque peine. La tentation est donc un des facteurs les plus précieux de la vertu et ce n'est pas être sage que vouloir la supprimer.

La suppression des causes des tentations exigerait aussi des miracles sans nombre comme le tentations. Il faudrait, en effet, briser ou faire dévier, pour chaque tentation, un anneau de la série des événements ou de la série naturelle des idées, car les objets provocateurs sont présents à nos yeux, à notre mémoire ou à notre imagination. Mais le miracle seul suspend ou remplace l'efficacité des causes secondes. Le miracle universel et continu serait inapplicable même à la puissance divine. On ne peut prendre la masse incalculable des événements déréglés pour en faire la règle d'une partie notable de l'ordre du monde, sans produire le désordre. Il n'est donc pas possible que Dieu gouverne le cours des choses en se réglant sur les caprices innombrables de la liberté humaine.

S'il fallait que Dieu effacât de la pensée des hommes ce qui est pour eux une cause actuelle de tentation, la série naturelle des idées serait coupée d'innombrables lacunes, de telle sorte qu'on ne pourrait jamais compter sur les résolutions prises, sur les engagements contractés, sur les ordres donnés : toujours l'objet de la résolution, de l'engagement, de l'ordre, serait exposé à disparaître juste au moment de l'exécution.

L'adaptation des événements aux caprices de la liberté humaine serait, dans beaucoup de cas, aussi impossible qu'un cercle carré.

En effet, l'action des objets sensibles atteint le plus souvent des groupes entiers en même temps et devient occasion de bien pour les volontés bonnes, occasion de mal pour les volontés mauvaises. Si, d'après l'hypothèse, Dieu doit empêcher cette action, pour ôter à la volonté mauvaise l'occasion de mal faire, ne doit-il pas avant tout la permettre, pour fournir à la volonté bonne l'occasion de faire le bien ?

Il faudrait donc que les mêmes causes exclues en faveur des mauvais, fussent remises à leur place en faveur des bons.

Le bien et les bons sont la raison de tout dans le monde, même de la liberté laissée au mal et aux mauvais. Le triomphe du vice sur la vertu est un désordre affreux dont Dieu ne peut être l'auteur. Un seul acte de vertu l'emporte sur tous les péchés imaginables autant que l'être sur le néant.

10^e OBJECTION. — Pourquoi tous les méchants incorrigibles ne seraient-ils pas anéantis? " Si notre vie se confond, par une ressemblance volontaire et criminelle, avec la vie des animaux, bornée aux temps et aux besoins physiques et sensibles, il est juste aussi que nous soyons anéantis à l'heure de la mort comme les animaux dont nous partageons ainsi la loi et la destinée (1)." La théorie de l'immortalité conditionnelle et facultative n'est-elle pas préférable à celle de l'immortalité absolue et obligatoire?

L'anéantissement serait une peine insuffisante: la preuve, c'est que le pécheur la désire. Nul ne désire un châtiment si ce n'est par amour de l'ordre, amour qu'on ne peut attribuer au pécheur obstiné.

L'enfer éternel est la seule peine vraiment préventive, à cause des penchants de l'homme et du plaisir sans mesure qu'il se propose dans le péché. Combien d'hommes qui jouent leur santé, leur honneur et leur vie contre le plaisir d'un instant!

Non seulement cette fuite du pécheur dans le néant serait une sanction inefficace, mais elle rendrait Dieu ridicule en le rendant impuissant.

La créature intelligente est l'image de Dieu. On ne peut la détruire sans attenter à une pensée et à un acte destinés à manifester les perfections divines. Si la créature pouvait, par son inconduite, forcer Dieu à l'anéantir, ne serait-ce pas la destruction de l'ordre? Quoi donc! Le pécheur, après avoir tué son corps ici-bas,

(1) CHARLES LAMBERT: *Le spiritualisme et la religion*, t. 1.

tuerait là-haut son âme, et ce meurtre de son âme, le plus grand de tous les crimes, serait son unique châtement!

Non, "plus de néant pour l'âme, dit Bossuet, depuis que son Auteur l'a une fois tirée du néant pour jouir de sa vérité et de sa bonté! Car comme qui s'attache à cette vérité et à cette bonté, mérite plus que jamais de vivre dans cet exercice et de le voir durer éternellement; celui aussi qui s'en prive et qui s'en éloigne, mérite de voir durer dans l'éternité la peine de sa défection."

La fin d'un être est la raison qui détermine et mesure les propriétés de sa nature. Quelle est donc la fin de l'homme? C'est la possession de Dieu. L'acquisition de cette fin est conditionnelle, mais la destination à cette fin est absolue, indépendante de toute volonté. L'homme a donc reçu de Dieu, dans sa nature, tous les moyens nécessaires pour atteindre sa fin.

Or, l'immortalité est un de ces moyens, car une nature immortelle peut seule avoir pour fin de connaître et d'aimer Dieu. Sans l'assurance d'un avenir éternel, il ne saurait y avoir de parfait bonheur pour la créature intelligente. D'autre part, le Créateur doit être glorifié, non pas un jour, mais à jamais par tout esprit créé. Voilà pourquoi Dieu a voulu l'immortalité de l'âme d'une manière absolue.

Nous trouvons la contre-épreuve de cette vérité dans l'étude même de notre nature.

Les natures des choses se manifestent par leurs opérations, car des opérations aux aptitudes, des aptitudes aux propriétés constitutives des natures, le passage est nécessaire.

Quelle est, par exemple, la tendance naturelle de l'amour? Sa tendance naturelle est de ne jamais finir: il veut des choses qui durent toujours et il veut durer toujours.

Or toute tendance naturelle implique les moyens naturels qui lui sont nécessaires pour atteindre son terme, sinon il y aurait contradiction dans les opérations mêmes du Créateur, où la contradiction est impossible.

Donc Dieu a naturellement ordonné tout ce qui est nécessaire à la réalisation de la tendance naturelle à durer toujours que possèdent les opérations de la faculté d'aimer. Par cela seul qu'il veut une nature, Dieu veut à la fois les exigences, les tendances de cette nature et leur réalisation.

De fait, Dieu a marqué à l'homme un objet où sont réunies toutes les raisons d'aimer: cet objet, c'est lui-même.

Comme Dieu est infini, une nature finie qui connaît et qui aime un tel objet, y trouvera toujours matière nouvelle à connaître et à aimer. Comment épuiser la source inépuisable de toutes les splendeurs ? Dieu est la lumière même. Comment épuiser l'océan de délices sans bornes et sans rivages ? Dieu est la beauté par essence. En vain, notre énergie se déploiera-t-elle pour savourer tous les charmes des perfections divines, toujours des amabilités nouvelles apparaîtront à nos regards, ravis, et toujours notre cœur, inondé de joie tressaillera d'allégresse et d'amour.

La fin voulue par Dieu d'une manière absolue, c'est sa propre glorification. Cette fin est au-dessus des atteintes de la volonté humaine ; libre à elle de choisir entre le bonheur ou le malheur, mais, heureuse ou malheureuse, elle devra sans fin rendre hommage à la souveraineté de Dieu et proclamer éternellement sa gloire par la récompense ou par le supplice.

11^e OBJECTION. — La crainte de l'enfer détruit le caractère propre de la vertu. Le caractère essentiel de la vertu n'est-ce pas d'être désintéressée ? "Avec la doctrine des rétributions divines, dit Littré, le salut personnel devient la seule affaire véritable. Jamais un si complet système d'égoïsme n'avait été organisé dans le monde (1)."

Proclamer l'impunité de tous les vices au nom de la plus pure vertu, voilà une entreprise absurde, condamnée *a priori*.

L'homme ne peut aimer que ce qui lui plaît. Or, les choses nous plaisent soit par la simple impression qu'elles produisent sur nous, soit à la suite d'un jugement sur la perfection que nous trouvons en elles. Dans le premier cas, l'amour est intéressé, dans le second, il est désintéressé. Peu importe que notre intérêt se trouve dans l'amour du bien : "Imaginez un amour qui ne porte pas de délectation, dit Bossuet, c'est imaginer un amour sans amour."

Qu'en un sens notre avantage soit d'accord avec notre devoir cela ne détruit pas la valeur morale de notre acte, pourvu que cet amour personnel ne soit ni le motif supérieur, ni la fin ultime de ce même acte.

La volonté veut le bien en soi et veut son bonheur. Comme le terme complet d'une tendance est nécessairement unique, ces deux fins sont réduites à l'unité par subordination. Le bonheur résultant de la possession du bien comme l'effet de sa cause, le bien l'emporte sur la félicité.

(1) *Conservation, révolution et positivisme*, p. 291.

Dans le plan divin, l'intérêt et le devoir, unis l'un à l'autre, doivent donc diriger l'activité humaine dans le même sens et la conduire au même but: *Cherchez d'ABORD le règne de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît* (1).

“ L'idée de récompense ne rend pas l'amour plus intéressé, puisque la récompense qu'il désire n'est autre chose que celui qu'il aime; et partout l'idée de la béatitude est confusément l'idée de Dieu, et tous ceux qui désirent la béatitude dans le fond désirent Dieu: aimer la béatitude, c'est donc confusément aimer Dieu, puisque c'est l'amas de tout bien; et aimer Dieu en effet, c'est aimer plus distinctement la béatitude (2).”

Ainsi se concilie l'amour personnel avec l'amour du bien; conciliation nécessaire parce que l'homme ne peut pas ne pas s'aimer et il ne s'aime véritablement, que lorsqu'il s'aime dans l'amour du bien absolu, dépendamment de son auteur.

Profane ou sacré, la nature de l'homme est de désirer la possession assurée de ce qu'on aime.

Hélas! l'expérience nous prouve chaque jour que s'il est comode de ne pas croire à l'enfer, il est bien incomode de vivre avec des gens qui n'y croient pas. La négation de l'enfer est la négation même de toute morale, car, quelle est la base de la morale sinon l'opposition radicale, essentielle, qui existe entre le bien et le mal, et jusque dans leurs dernières conséquences?

L'homme ne peut d'ailleurs agir sans motif. Choisira-t-on l'intérêt? — Quoi de plus vif que cet égoïsme monstrueux en vertu duquel l'homme individuel ou collectif serait à lui-même sa fin dernière et son fétiche!

L'honneur? — Mais rien de plus variable, de plus injuste que l'opinion publique, quand elle n'a point pour base l'enseignement religieux. Le sentiment? — Sentiment contre sentiment, la passion l'emportera toujours. Le témoignage de sa conscience et de sa propre estime? — Mais n'est-ce pas là un retour sur soi-même. Nous ne voyons pas, d'ailleurs, en quoi un intérêt borné à la vie présente serait plus noble et plus digne de l'homme que celui qui a pour objet l'éternité.

Quant à l'*infinité* des béatitudes, remarquons seulement qu'elle ne peut s'appliquer qu'à leur durée. Quoique surélevé, dans le

(1) Saint Luc, XII, 31.

(2) VALLET, *Histoire de la philosophie*, p. 445.

ciel, par la lumière de la gloire, notre esprit n'en sera pas moins fini ; or, un intellect peut bien percevoir un objet infini en lui-même, mais non en tant que perçu par cet intellect. Ainsi nous verrons Dieu tout entier puisqu'il est simple ; mais non totalement puisqu'il est infini. L'inspecteur de l'académie de Paris, M. Vessiot, voudra bien nous permettre de conserver " cet appât " jusqu'au jour (nous avons le temps d'attendre) où il nous aura montré quelque chose de plus élevé et de plus grand que Dieu.

En résumé, " les supplices éternels " pour les mauvais, " les béatitudes infinies " pour les bons, sont comme les deux plateaux de la Justice éternelle et infinie. Dieu ne nous refuse pas sa grâce toute-puissante pour faire pencher le second en notre faveur, mais nous sommes libres de choisir, et de notre choix dépend notre éternité puisque nous sommes immortels.



LE MOIS DE MARIE

Il est, dans l'année chrétienne, un mois spécialement consacré au culte de la Sainte Vierge. Et il est bien juste qu'il en soit ainsi. En effet, " il était convenable qu'après lui avoir consacré chacune de nos *journées* par la récitation quotidienne de l'*Angelus*, chacune de nos *semaines* par la sanctification du samedi, chacun de nos *mois* par la célébration de quelqu'une de ses fêtes nous lui fissions encore hommage de chacune de nos *années*, en employant tout un mois à l'étudier, afin de mieux la connaître, de l'aimer davantage, de la servir avec plus de zèle, et de raviver ainsi notre ferveur au service de Dieu."

" Ce mois spécialement consacré à Marie, c'est généralement le mois de *mai*. Les vrais enfants de Marie lui rendent, pendant ce mois des hommages particuliers et en sanctifient toutes les journées par des méditations et des prières spéciales. De là vient l'usage de désigner le mois de mai sous le nom de *mois de Marie*."

“ Mais pourquoi a-t-on choisi ce mois de préférence à tout autre pour le consacrer à Marie ? C'est 1° parce que ce mois, le plus beau de l'année ” dans nos climats, “ par le renouvellement de la nature et l'agréable variété des fleurs dont la terre se couvre, semble être le plus digne de notre céleste Reine, dans le cœur immaculé de laquelle, comme dans un délicieux parterre, se sont épanouies au divin soleil de la grâce, les fleurs de toutes les vertus. ” — “ Les solennités du christianisme, suivant une juste remarque, sont coordonnées d'une manière admirable aux scènes de la nature, et si, entre autres exemples, la chute des feuilles amène la fête des Morts pour l'homme qui tombe comme les feuilles des bois, c'est naturellement dans la saison des fleurs, et comme au milieu du printemps, que l'Eglise a dû placer le mois de Marie. Quelle autre saison, en effet, eût été aussi convenable pour fêter celle que les siècles ont surnommée la *fleur des champs*, le *lis des vallées*, la *rose mystique*, le *cinnamome odoriférant*, la *myrrhe choisie*, le *vase des parfums* ? ” (Cf. l'abbé LARFEUIL, *Le quart d'heure pour Marie*, 1er jour.)

2° “ Parce que si le mois de mai est le plus beau des mois, il est aussi l'annonce de nouveaux dangers pour l'innocence ; la sérénité du ciel, l'épanouissement de la nature, le spectacle prodigieux d'une renaissance générale, invitent l'homme aux jouissances et ouvrent l'âme aux aspirations funestes à la vertu. ” — “ C'est alors, dit le même auteur, que la sollicitude maternelle de l'Eglise nous offre contre l'entraînement de nos sens, les pieux exercices du mois de Marie. Pendant trente et un jours, elle nous invite à méditer les vertus de la plus pure des vierges, nous fortifie par le tableau de ses héroïques exemples et nous fait réclamer le secours de sa puissante assistance. ”

A. M. D. G.



TANTE FELICITE !

Elle répondait au prénom, étrange de nos jours, mais naguère en faveur, de Félicité. On a, de tout temps, parlé des bizarres et fréquentes anomalies des noms avec les personnes qui les portent. Jusqu'alors, Félicité Bronau n'avait guère justifié le sien. Mais, peut-être, l'avenir, meilleur, lui en réservait-il la faveur. Comment, du reste, eut-elle pu le faire, en les jours sombres et sanglants qu'on venait de traverser, et pendant lesquels, le bonheur, comme la joie, semblaient exclus de ce monde...

Car on sortait à peine de la Révolution de 1793...

La tourmente avait pris fin. Un soupir de soulagement soulevait les poitrines depuis si longtemps opprimées. Les âmes angoissées se reprenaient à l'espoir, à l'amour de vivre. Tels, après un orage violent, les oiseaux blottis dans les retraites profondes des forêts, sortent de leur protecteur abri et recommencent de voler et de chanter.

Peu à peu les émigrés revenaient sur le sol cher et sacré de la patrie, d'où les avait chassés la tempête révolutionnaire. Mais que de tristesses ! que de douleurs même, y accueillaient leur retour ! Les parents, les amis absents ! Les uns tombés sous la faux homicide de la Révolution. D'autres, dispersés, disparus... Et, dans l'ordre matériel des choses, que de catastrophes aussi ! Des domaines morcelés, des fortunes perdues, de vieilles demeures de famille confisquées, vendues...

Le jeune baron d'Agnissies, revenant de l'exil à Arras, sa ville natale, s'attendait, à ces déboires et, arrivé dans cette cité naguère amie, où il ne savait plus, après tant d'années, à quelle porte frapper, se dirigea d'abord vers celle de l'homme de loi qui, dévoué à sa famille, en réglait jadis toutes les affaires : M. Albert Bronau, le père de Félicité.

M. d'Agnissies était bien jeune lorsqu'il avait quitté la France avec ses parents, morts aujourd'hui, mais il n'avait pas oublié la bonne figure honnête de celui qu'il avait vu, dès sa plus tendre enfance, le conseil, le secours, presque l'ami de son père, de sa mère. Allait-il le trouver vivant encore ? Ce fut en tremblant, qu'ayant gravi les marches de pierre qui formaient un perron à l'humble maison de la rue Saint-Géry, il agita la sonnette.

La porte s'ouvrit, une bonne parut. Il sembla au jeune homme qu'il reconnaissait, sous le bonnet tuyauté en auvent des artésiennes, une vieille figure ridée, plus vieille et plus ridée encore, qui était restée dans son souvenir, mais il n'osa s'arrêter à cette impression, reflet de son désir, peut-être, et mirage de son imagination.

— M. Bronau ?

— Il est là, Monsieur.

Le baron d'Agnissies entra.

Oh ! cette joie ! — la première depuis qu'il avait mis le pied sur le sol français — de retrouver ce vieil et fidèle ami, de revoir, dans la longue pièce sombre où, étant enfant, il avait joué, pendant que son frère s'entretenait avec M. Bronau, les traits sympathiques familiers et chers du brave et digne homme qui l'accueillait avec ces mots :

— “ Mon enfant ! ”

Et ils avaient parlé des disparus, des absents, des morts ; du long temps d'exil et des malheurs de la patrie. Puis M. d'Agnissies avait interrogé à son tour : la famille de M. Bronau ?... Il se rappelait vaguement !... Pourtant, les tartines de confitures de Mme Bronau étaient demeurées dans sa mémoire, et, leur tenant compagnie, l'image de celle avec qui il les partageait : Félicité, l'aînée des enfants de M. Bronau.

— Tout le monde vit, grâce à Dieu ! répondit M. Bronau. Il y a même eu, depuis votre départ, un petit numéro cinq...

— Et... Félicité ? dit le baron, hésitant.

— Félicité a vingt ans. Vous la verrez tout à l'heure ainsi que mon fils Albert et leurs trois sœurs. Ah ! mon cher enfant ! élever sa famille au milieu d'une pareille tourmente, quelles difficultés et quelle épreuve ! Dieu aidant, nous avons pu en triompher, et il nous faut l'en bénir, en regard de tant de deuils qui nous entourent !...

Paul d'Agnissies revit donc toute la famille de son vieil ami, la respectable Mme Bronau, ses enfants, Félicité !... Félicité devenue une belle jeune fille, brune, au port élégant et un peu fier, à la carnation fraîche, superbe et aux grands yeux de velours sous les cils noirs.

Elle fut la première femme que Paul regarda à son retour en France, et devait lui rester en l'esprit comme l'image de l'amour dans la patrie.

Après les épanchements familiaux et affectueux, l'homme d'affaires qu'était M. Bronau reparut :

— Venez dans mon cabinet, dit-il au baron d'Agnissies, que nous causions de votre situation.

— Ma situation ? fit le jeune homme. N'est-ce pas une ironie cher monsieur Bronau ? Elle est certainement perdue, comme celle de tous mes confrères en infortune...

— Que non pas ! que non pas ! reprit le digne homme avec un sourire de bonne et heureuse malice, en partant, votre père m'avait confié la gestion de sa fortune, j'ai pu en sauver quelques épaves et je vous attendais, vous attendais toujours, mon cher enfant, pour vous les rendre...

Et, d'après les comptes qu'il mit sous les yeux du jeune baron, stupéfait et ravi, celui-ci put s'assurer que la loyauté, le savoir faire, le dévouement de Maître Bronau lui avaient sauvé du désastre vingt mille livres de rente !

Il n'y pouvait croire, abasourdi au point de ne savoir plus exprimer sa reconnaissance à qui lui avait ainsi épargné de la misère, mais M. Bronau jouissait plus de cette heureuse surprise qu'il n'eut pu le faire des plus chaleureux remerciements.

— Tout n'est pas terminé, conclut-il, il nous reste bien des choses à régler. J'ai racheté, à mon nom, une partie de vos biens. Il y a donc, pour vous les céder, des actes à faire, des formalités à remplir. Puisque vous voilà revenu, et sans asile, vous allez vous installer ici jusqu'à ce que j'aie la joie de vous reconduire dans la maison de vos parents...

Et le baron d'Agnissies demeura chez Maître Bronau.

* * *

Il y avait presque un mois que le jeune homme habitait rue Saint-Géry, un mois qu'il vivait dans l'intimité charmante de cette famille, heureuse, parce qu'unie, dans l'intimité surtout de la belle Félicité !

Elle était vraiment à l'apogée de sa grâce et de sa sérieuse beauté, qu'éclairait l'intraduisible éclat des vingt ans.

Elevée au milieu des angoisses, des difficultés, son esprit, très vif, en avait acquis une maturité au-dessus de son âge. Son jugement s'était formé et, devant tant d'imméritées souffrances, son cœur, par la pitié, s'était développé et attendri. Elle joignait les qualités pratiques, acquises par nécessité, à la culture de l'intelligence, que lui avaient ménagée les leçons de ses parents. Et bien souvent, Paul d'Agnissies, la regardant, sous la lampe des soirées

familiales, entourée de ses jeunes sœurs, les instruisant ou travaillant avec elles à quelques-uns des ouvrages manuels auxquels elle excellait, Paul d'Agnissies se disait qu'il n'était pas, qu'il ne pouvait pas être d'épouse plus souhaitable et plus accomplie.

Le préjugé de la noblesse et de la différence des castes, auquel la Révolution devait porter un coup fatal, s'était peu à peu effacé de l'esprit de ces malheureux émigrés qui, face à face, pendant l'exil, avec les exigences les plus dures de la vie quotidienne, et forcés d'y subvenir par les moyens les plus distants de leur ancienne condition, avaient bien oublié les privilèges abolis de cette même condition et s'étaient, logiquement et loyalement, rapprochés de ceux qui partageaient leur sort de travailleurs, ainsi que de ceux qui les aidaient à vivre, en les employant.

Pour le baron d'Agnissies, la mésalliance, maudite pas ses pères, n'était plus qu'un vain mot hors d'usage, et plus les jours passaient, plus ils le rapprochaient du désir, du projet même de faire de Félicité sa femme.

Chez la jeune fille, l'impression réciproque était différente. Pour elle, demeurée sur le vieux sol français, où s'était si profondément enracinée l'idée séculaire de la suprématie de la noblesse, l'abolition de cette supériorité dans l'égalité des castes restait encore lettre morte, et ne lui semblait devoir être qu'une des doctrines suspectes, sinon mauvaises, de cette révolution fatale qui avait arrosé la terre de France du sang d'un si grand nombre de ses enfants. Pour elle, élevée dans le respect des traditions, le baron d'Agnissies ne pouvait être un égal. Placé à un rang plus élevé que le sien de la hiérarchie sociale, il lui inspirait d'abord un sentiment de déférence et de respect.

Mais, bientôt, devant le charme du jeune émigré, cette grâce des manières que les grands seigneurs de la cour de Louis XIV avaient emportée jusque dans l'exil et où ils l'avaient apprise, cette intelligence subtile, aiguisée par la lutte pour la vie, et surtout ses grands yeux bleus, si doux, où le malheur de sa jeunesse avait laissé l'ombre d'une touchante mélancolie, bientôt, devant tout cela, le cœur de Félicité se prit.

Elle aima le beau gentilhomme de cet amour chaste, exclusif, ardent de la vingtième année. Elle l'aima sans espoir défini, sans perspective d'avenir entrevu, sans raisonnement et sans défiance, presque malgré elle, bien que ne combattant pas ce sentiment, s'y abandonnant, seulement, dans la douceur vague de son rêve.

Mais pas plus qu'il ne lui déclara ses projets, elle ne lui laissa deviner son amour. Ils vivaient côte à côte, s'aimant sans se le dire, et sans que leurs parents y vissent rien.

Mais l'heure était venue d'une relative séparation... Les affaires étaient terminées, et Paul d'Agnissies, remis en possession de l'héritage de ses pères, que lui avait sauvé, puis transmis, le digne M. Bronau, devait quitter son hospitalière maison pour aller habiter le domaine de sa famille, le château d'Agnissies, à quelques lieues d'Arras.

On passait donc ensemble la dernière soirée. Le lendemain, dès l'aube, une calèche devait venir chercher le baron pour le conduire chez lui. Tout le monde était triste, M. et Mme Bronau de voir partir ce charmant garçon qu'ils aimaient comme un fils, leurs enfants, de perdre en lui un aimable et joyeux compagnon. Et le cœur de Félicité, plus que les autres, saignait, car elle sentait clairement que Paul, une fois parti, serait perdu pour elle, et que la vie, ses exigences et ses lois, allaient se mettre entre elle et son rêve.

Lui-même, Paul, était mélancolique... Se retrouver seul, tout seul, dans l'antique demeure où il avait connu la tendresse d'un père, d'une mère, où sa prime enfance avait été si heureuse et si choyée!... Et quitter, pour ce foyer désert, celui, accueillant et béni, où il avait vu, là, assise dans l'âtre de la vaste cheminée, l'incarnation de son rêve, à lui aussi, en cette belle et pure jeune fille aux yeux doux et profonds, au maintien chaste et grave!...

Depuis longtemps il s'était dit :

— Je ne parlerai pas avant mon départ, pas avant mon installation à Agnissies, afin de bien éprouver mon sentiment. Lorsque j'en serai certain, alors, je reviendrai, et je demanderai Félicité à son père.

Mais, dans le trouble de l'adieu, l'émotion de cette séparation, sa résolution faiblit, et puis sombra...

Dix heures sonnaient à la vieille horloge qui, enfermée dans sa gaine de bois, tintait depuis un siècle, peut-être, les heures de joie ou de douleur de la famille. C'était le signal habituel de la retraite.

— Voici dix heures, fit M. Bronau. Félicité, les flambeaux ?

La jeune fille docile se leva, alors Paul d'Agnissies, très pâle, l'arrêta d'un signe bref.

— Félicité, lui dit-il avec la familiarité de leur enfance, un moment, je vous prie. Madame votre mère me permettra de vous

retenir pour entendre ce que je veux dire à M. Bronau. Monsieur, fit-il se retournant vers le digne homme, demain je vais quitter le toit hospitalier où, si généreusement et spontanément, vous avez donné asile à l'orphelin isolé et dénué de tout que j'étais en y arrivant. Demain, j'en sortirai riche, grâce à vous, grâce à un désintéressement, à un dévouement, en face desquels je me trouve à court de mots pour les qualifier comme il convient, mais je veux, au moins, et devant toute votre famille, vous en exprimer ma profonde et inaltérable reconnaissance, ma haute admiration. Ces deux sentiments, monsieur Bronau, vivront en mon cœur jusqu'à mon dernier jour, mais, quoi que j'aie déjà reçu de vous, j'ai encore une faveur à vous demander : la plus grande ?

Et comme Maître Bronau, étonné, le regardait, le jeune homme reprit :

— Je suis revenu en France, monsieur Bronau, sans foyer, sans fortune, sans famille. Vous m'avez rendu le toit de mes aïeux, vous m'avez remis en possession d'une large part de leurs biens... Je viens vous demander, à présent, de me reconstituer une famille... Accordez-moi la main de Félicité...

Ah ! la pauvre fille ! c'est à ce moment qu'elle porta dignement son nom ! qu'elle fut bien la *félicité*, la joie, ce qu'il y a de meilleur dans le cœur humain !... Mais qu'il fut court, ce moment !...

M. Bronau, très ému, s'était levé à son tour :

— Monsieur le baron, répondit-il, je suis touché, plus que je saurais le dire, des nobles et généreux sentiments que vous exprimez. Vos louanges dépassent mes actions, vos parents s'étaient confiés à moi, m'avaient remis le soin de leur fortune. J'ai agi envers eux en fidèle serviteur ; vous voyez donc que je ne mérite pas d'être exalté comme se plaît à le faire votre reconnaissance. Cette reconnaissance, j'en accepte le témoignage, car il m'est si doux qu'il me paie de tout ce que j'ai pu faire pour vous, mais la discrétion, la délicatesse, le devoir lui-même, me forcent à refuser la récompense que vous m'offrez. Je suis profondément honoré, monsieur le baron, de la demande que vous daignez m'adresser de la main de ma fille, mais il ne m'est pas permis d'y accéder.

Un geste d'étonnement de Paul chercha à interrompre M. Bronau, mais, celui-ci, sans y prendre garde, continua :

— Ma fille, si elle est digne de vous par le cœur et les sentiments, ne l'est, ni par le rang, ni par la naissance. Elle ne l'est pas davantage par la fortune. C'est un généreux mouvement de gratitude qui vous porte vers elle. Si j'en profitais, vous pourriez,

ensuite, amèrement regretter votre mésalliance. Aussi ne le ferai-je point. On ne pourra pas dire, monsieur le baron, que Maître Bronau vous a rendu votre fortune pour en enrichir sa fille et lui faire porter votre nom. Je vous sais infiniment gré d'avoir compris qu'aucune récompense ne pouvait payer le service que je vous ai rendu, vous m'avez offert la seule qui put m'honorer dans mon sentiment paternel, mais, l'acceptant, je me rabaisserais à mes propres yeux et je semblerais, à ceux du monde, l'avoir cherchée et préparée. Aussi, encore une fois, merci, monsieur le baron, merci du fond du cœur pour le grand honneur que vous avez voulu me faire, et que je décline.

Paul d'Agnissies, très ému à son tour du désintéressement et de la noblesse de sentiment de M. Bronau, insista vivement.

Le digne homme fut inébranlable.

— Que voulez-vous que je fasse, reprit enfin Paul d'Agnissies avec violence, du toit que vous m'avez gardé si vous me refusez le bonheur que j'y voulais abriter ? Et cette fortune, à quoi peut-elle me servir s'il ne m'est pas possible de la partager avec celle que j'aime ? Si c'est là ce qui me sépare d'elle, eh bien je vous la rends, Maître Bronau, cette fortune, je vous le rends ce château, je les refuse et, à l'orphelin pauvre et malheureux, peut-être, par pitié, donnerez-vous votre fille ?

— Non, monsieur le baron, non, reprit son interlocuteur, la fille de Maître Bronau n'est pas pour le baron d'Agnissies, l'obstacle, le véritable obstacle, le voilà, et il est immuable . . .

Pendant tout le débat Félicité était restée, pâle, glacée, immobile comme un marbre. Seules, échappant à sa volonté, deux larmes, perles de cristal, roulaient sur ses joues.

Alors Paul s'adressa à elle avec un élan de tout son être.

— Félicité, lui dit-il, au nom des souvenirs de notre enfance, qu'ont réveillés ces dernières semaines passées l'un près de l'autre, plaidez ma cause auprès de votre père, dites-lui cet amour que je n'ai point encore osé vous avouer, mais que vous avez peut-être deviné en mon cœur. Et si, comme j'en caresse l'espoir, vos sentiments y répondent, unissez-vous à moi pour obtenir de M. Bronau qu'il ne nous sacrifie pas à un préjugé détruit, à une vaine considération, quand ils sont primés par l'intérêt de notre commun bonheur.

Mais Félicité n'eut pas le temps — ni le droit — de parler !

— J'espère, fit M. Bronau, d'un ton sévère, en fixant sur elle un impérieux regard, que ma fille ne m'a pas causé la mortifica-

tion profonde d'une entente préalable avec vous, monsieur le baron, et qu'elle ne m'infligera pas, non plus, la honte de la voir, contrevenant à mes désirs, insister auprès de moi pour m'arracher un consentement auquel se refuse ma conscience et ma délicatesse d'honnête homme!

Félicité baissa la tête et ne répondit pas...

* * *

Pour ce soir-là, Paul dut s'avouer vaincu. Nous devons à la vérité de dire qu'il revient à la charge, et plusieurs fois. Mais Maître Bronau se montra inexorable et Félicité se taisant toujours, le baron d'Agnissies ne se crut pas aimé. Repris peu à peu par sa vie d'autrefois, ses relations qui, autour de lui, se reformaient, il finit par se consoler de son chagrin qui, pourtant, avait été sincère, et, vers la fin de l'année, il se maria.

Félicité, elle, ne s'est jamais mariée. On a ignoré pourquoi. Elle a enfermé dans son cœur meurtri le secret de son amour. Elle a élevé ses jeunes sœurs. Le baron d'Agnissies, revenant chez Maître Bronau l'a trouvée maintes fois assise dans l'ombre du foyer où elle lui était apparue, un jour, comme une vision d'amour. Quand il lui a amené sa jeune épouse, elle l'a accueillie avec un sourire d'amie. Plus tard, quand il lui a amené ses enfants, elle les a choyés et chéris. Sa vie s'est écoulée lente et pâle, sans douleurs apparentes et sans joies réelles. Sa beauté s'est flétrie, elle s'est peu à peu décolorée comme une fleur d'automne sur sa tige sans sève et, autour d'elle, ses sœurs, mariées, ont dit :

— Félicité n'avait pas la vocation du mariage, elle était née pour être " tante " !

MARY FLORAN

